

Subventions aux associations à caractère médico-social - Première répartition 1995

M. LE MAIRE, Rapporteur : Après avis favorable, à l'unanimité des présents de la Commission Hygiène-Santé, lors de sa réunion du 28 mars 1995, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les propositions de répartition de subventions aux associations à caractère médico-social.

Associations	Sommes attribuées		Sommes proposées en 1995
	En 1993	En 1994	
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité	15 000 F	15 000 F	15 000 F
Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme	16 680 F	17 000 F	17 000 F
Croix d'Or du Doubs	5 000 F	5 000 F	5 000 F
Vie Libre	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Croix Bleue	2 800 F	3 000 F	3 000 F
Association de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs de Franche-Comté (APEDA)	6 000 F	6 000 F	6 000 F
ADOT 25 (Association pour le Don d'Organes et de Tissus Humains du Doubs)	3 500 F	3 500 F	3 500 F
Comité Croix-Rouge Française	4 000 F	4 000 F	4 000 F
Association Valentin Haüy	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Association des Donneurs de Voix	3 000 F	3 000 F	3 000 F
JALMALV (Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie)	1 500 F	1 500 F	1 500 F
STRUMPELL-LORRAIN (Maladie Neuro-génétique)	1 000 F	1 500 F	1 000 F
Insuffisants Rénaux Comtois (AIRC)	1 700 F	Pas de demande	2 500 F
Total			67 500 F

En cas d'accord, la dépense, soit 67 500 F, sera couverte à l'aide des crédits inscrits au budget primitif de l'exercice courant, chapitre 955.9, article 657, code service 50000.

M. HIRSCH : Très brièvement, Monsieur le Maire. Au terme du présent mandat, je veux rappeler une donnée fondamentale du fonctionnement du service qui a toujours considéré que l'hygiène et la santé représentaient un des pôles forts des années à venir, et souligner que la Ville s'est fortement investie dans ce domaine. Je voudrais rappeler également que nos subventions contribuent à une chose qui m'apparaît tout à fait importante qui est l'engagement associatif des personnes qui est un complément absolument indispensable des engagements de l'État. Je voudrais, à l'occasion de ce vote de subventions, remercier l'ensemble des membres du Service Hygiène-Santé et remercier aussi l'ensemble des commissaires qui ont travaillé à mes côtés avec une courtoisie, un désintéressement et

un souci de l'intérêt général absolument permanent. C'est au fond la conclusion que je voulais apporter.

M. NACHIN : Je constate que M. le Maire écoute davantage ce que je dis, même s'il donne l'impression de ne pas toujours écouter, que l'Adjoint HIRSCH. J'avais demandé à la dernière séance du Conseil Municipal que chaque fois qu'il y avait une demande de subvention, on indique le montant demandé par l'association. Je constate que dans ce rapport, cela n'a pas été indiqué et je le regrette.

M. LE MAIRE : C'est un mauvais point pour l'Adjoint.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la répartition proposée.